



## Module 1. Comment les lois sont-elles adoptées au Canada?

### LA CRÉATION DE LOIS AU CANADA

#### GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

**DURÉE : 120 MINUTES**

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :** Connaître les rôles principaux dans le processus législatif et comprendre le processus d'adoption d'un projet de loi au Canada.



#### Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

**Préalables :** Aucun

**Notes :** Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

### Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

**Jeunesse, J'écoute** offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

### Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
10 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales	Civisme et citoyenneté (CHV20)	B. Prise de conscience civique (B2.6)
11 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	A. Fondement du droit (A2.2)
11 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	A. Fondement du droit (A3.1)
11 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales	Politique en action (CPC30)	B. Changement politique (B2.3)

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
12 <sup>e</sup>	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	A. Fondements juridiques (A2.2)

## A. Introduction

---

### A.1. L'importance des lois



1. Inviter les élèves à lire la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Expliquer aux élèves que dans le cadre de cette ressource, nous aborderons seulement l'adoption des lois au niveau fédéral. Les paliers provinciaux et municipaux ont différents processus lorsqu'ils adoptent une loi.



#### Pour aller plus loin

- Inviter les élèves à nommer un exemple de loi fédérale, un exemple de loi provinciale ou territoriale et un exemple de règlement municipal.
  - Inviter les élèves à associer les énoncés suivants au palier de gouvernement approprié : La réglementation sur le bruit dans une ville / Le programme scolaire dans les écoles secondaires / Les lois sur la possession de cannabis / La délivrance des permis de conduire / La fixation du salaire minimum / La protection de la faune et des pêches / La collecte des ordures.
- 

### A.2. Que sais-tu déjà?

1. Inviter les élèves à remplir les sections « ce que je sais » et « ce que j'aimerais savoir » dans le tableau SVA de la section **A.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Poser quelques-unes des questions suivantes aux élèves pour stimuler leur réflexion :



### Pistes de réflexion

- Qui décide des lois qui s'appliquent à l'ensemble du Canada ?
  - Qui peut proposer l'adoption d'une nouvelle loi ?
  - Quelle est la procédure pour adopter une nouvelle loi au Canada ?
  - Est-ce possible de modifier une loi ? Comment ?
  - Combien de temps prend l'adoption d'une loi au Canada ?
  - Pourquoi certaines lois au Canada sont-elles adoptées plus rapidement que d'autres ?
  - Selon toi, est-ce que le processus de création d'une loi est le même dans chaque pays? Justifie ta réponse.
  - Comment les citoyens canadiens peuvent-ils influencer une loi qu'ils aimeraient voir changer ?
- 



### Conseil d'adaptation

Vous pouvez inviter les élèves à remplir le tableau SVA en équipe de 2 ou le faire en groupe-classe.

---

3. Inviter les élèves à partager les énoncés qu'ils ont indiqués dans la section « ce que je veux savoir » et les inscrire au tableau.

**① Orientation de la ressource**

À partir des réponses des élèves dans la section « ce que je veux savoir », orienter la ressource et prendre le temps de répondre aux questions au cours du module.

---

## B. L'adoption d'une loi au Canada

---

### B.1. Les rôles dans la création d'une loi au Canada

1. Inviter les élèves à lire et compléter l'exercice de la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.



#### Conseil d'adaptation

Demander aux élèves de compléter l'exercice en petits groupes.

---



#### Pour aller plus loin

- Faire la visite du Parlement du Canada en ligne :  
[https://lop.parl.ca/sites/Learn/default/fr\\_CA/ClassroomExperience?](https://lop.parl.ca/sites/Learn/default/fr_CA/ClassroomExperience?)
  - Présenter la vidéo « Qu'est-ce que le Parlement? » du Parlement du Canada sur YouTube :  
<https://www.youtube.com/watch?v=iAVs2mNsBMg> (2 min 12)
- 

2. Corriger l'exercice en groupe-classe :



#### Corrigé

- **Quel est le rôle de la Chambre des communes dans l'adoption d'une loi ?**
    - La Chambre des communes est l'endroit où la majorité des lois sont présentées et débattues en premier. Les députés élus y discutent, modifient et votent les projets de loi.
-



### Pour aller plus loin

Présenter la vidéo « La chambre des communes » du Parlement du Canada sur YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=JCPdtAWiB7Y> (1 min 56)

- **Quel est le rôle du Sénat dans l'adoption d'une loi ?**

- Les sénatrices et sénateurs, nommés par le premier ministre, étudient, débattent, modifient et votent aussi des projets de loi. Un projet peut être présenté d'abord au Sénat ou à la Chambre des communes, mais dans tous les cas, il doit être adopté par les deux chambres.
- Les sénatrices et sénateurs ont souvent une perspective régionale : ils représentent les provinces et les territoires. Beaucoup d'entre eux ne sont pas membres d'un parti politique actif, ce qui leur permet de travailler de façon plus indépendante. Leur travail consiste souvent à repérer des problèmes dans les projets de loi, à poser des questions et à proposer des améliorations pour mieux protéger les droits des Canadiennes et Canadiens.



### Pour aller plus loin

Présenter la vidéo « Le Sénat » du Parlement du Canada sur

YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=DWgg3whWtko> (2 min 41)

- **Quel est le rôle de la gouverneure générale ou du gouverneur général dans l'adoption d'une loi ?**
  - La gouverneure générale ou le gouverneur général donne la sanction royale, c'est-à-dire l'approbation finale d'un projet de loi. Ce geste officiel transforme le projet de loi en véritable loi. Elle ou il agit au nom du roi, le chef d'État du Canada, selon notre système parlementaire.



### **Pour aller plus loin**

Consulter la page « Monarque et gouverneur général » du Parlement du Canada : <https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-gens-du-parlement/monarque-et-gouverneur-general/>

---

- **Qu'est-ce qui distingue les fonctions de parlementaire, sénateur et député ? Explique.**
  - Un parlementaire est un terme général qui désigne toutes les personnes qui siègent au Parlement du Canada. Cela inclut les députés et les sénateurs.
  - Une députée ou un député est élu par les citoyennes et citoyens d'une circonscription pour siéger à la Chambre des communes. Il y a 343 députées et députés qui siègent à la Chambre des communes.
  - Une sénatrice ou un sénateur est nommé par le premier ministre et siège au Sénat. Il y a 105 sénatrices et sénateurs qui siègent au Sénat.

- En général, les députés représentent directement la population et participent à la création des lois dès le début. Souvent, les sénateurs révisent ces lois plus tard, avec un regard régional et indépendant.



### Pour aller plus loin

Présenter la vidéo « Qui sont les parlementaires ? » du Parlement du Canada sur YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=YXF3Fx-nsrg> (2 min 40)

## B.2. Le processus législatif au Canada

1. Visionner la vidéo de la **section B.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à lire la **section B.2 de la Fiche de l'élève**.



### Pour aller plus loin

- Inviter les élèves à trouver les définitions des mots en gras dans le texte.
- Demander aux élèves de se diviser en petits groupes et de créer une infographie ou un schéma qui présente les différentes étapes du processus législatif au Canada.
- Présenter un débat parlementaire en direct aux élèves : <https://www.cpac.ca/fr>
- Consulter la page « Le processus d'adoption d'un projet de loi » du Parlement du Canada : <https://learn.parl.ca/understanding-comprendre/fr/les-rouages-du-parlement/le-processus-d-adoption-d-un-projet-de-loi/>

## B.3. Le chemin d'un projet de loi : Étude de cas C-105

1. Demander aux élèves de compléter l'exercice de la **section B.3 de la Fiche de l'élève**.
2. Corriger l'exercice en groupe-classe :



### Corrigé

#### • Étape 1

- Énoncé 8 : Consultation et rédaction du projet de loi
- La députée Caron consulte plusieurs experts, dont des vétérinaires, des spécialistes en droit animalier et des agronomes, pour préparer le projet de loi et répondre aux questions lors des débats.



#### • Étape 2

- Énoncé 2 : Première lecture à la Chambre des communes
- Le projet de loi C-105, intitulé « Loi visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage », est présenté à la Chambre des communes par la députée Julie Caron. Le texte complet est distribué aux députés et rendu public pour permettre à toutes et à tous de le lire.

#### • Étape 3

- Énoncé 7 : Deuxième lecture à la Chambre des communes
- À la Chambre des communes, les députés débattent du principe général du projet de loi C-105. Ils discutent des bénéfices pour le bien-être animal, des impacts possibles sur les producteurs agricoles et des attentes des consommateurs.

- **Étape 4**

- Énoncé 4 : Examen du comité consultatif
- Le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-105 est composé de 12 membres, dont des députés de différents partis. Ce comité organise des audiences publiques où témoignent des vétérinaires spécialisés en comportement animalier, des agriculteurs, des éthiciens, et des représentants des organismes de protection animale.

- **Étape 5**

- Énoncé 1 : Examen du comité consultatif
- Pendant l'examen en comité, plusieurs modifications sont proposées pour clarifier les exigences sur la taille minimale des cages et pour prévoir des inspections régulières des fermes. Chaque modification a été discutée et soumise au vote par les membres du comité.

- **Étape 6**

- Énoncé 5 : Rapport du comité
- Après avoir terminé son examen, le comité rédige un rapport complet sur le projet de loi C-105, incluant toutes les recommandations et modifications adoptées. Ce rapport est envoyé à la Chambre des communes pour une nouvelle lecture.

- **Étape 7**

- Énoncé 9 : Troisième lecture

- Après avoir examiné le rapport du comité, les députés débattent une dernière fois du projet de loi C-105. À l'issue de ce débat, un vote a lieu. Une majorité de députés votent en faveur de la version finale du projet, ce qui permet son envoi au Sénat.

- **Étape 8**

- Énoncé 6 : Envoi à l'autre chambre
- Le projet de loi C-105 est envoyé au Sénat. Là, le Sénat suit un processus similaire d'examen, de débat et de modifications possibles.

- **Étape 9**

- Énoncé 3 : Sanction royale
- Après que les deux chambres ont adopté le projet de loi C-105 dans une version identique, il est transmis au gouverneur général pour recevoir la sanction royale. La sanction royale est donnée lors d'une cérémonie officielle.

3. Animer une discussion à partir des questions suivantes :



### Pistes de discussion

- Selon toi, qu'est-ce qui peut pousser la création d'un projet de loi ?
  - Décris projet de loi actuel dont tu as entendu parler dans l'actualité récemment et explique pourquoi il est important.
  - Selon toi, est-ce que tous les projets de loi sont adoptés ? Explique
  - Pourquoi certaines lois soulèvent-elles plus de débats que d'autres ?
  - Quels enjeux sociaux actuels, selon toi, devraient faire l'objet d'une nouvelle loi ?
  - Que se passe-t-il si un projet de loi est jugé contraire à la Charte canadienne des droits et libertés ?
  - Comment les citoyennes et citoyens peuvent-ils influencer l'adoption ou le rejet d'un projet de loi ?
  - Quelle est la différence entre un projet de loi du gouvernement et un projet de loi présenté par une ou un parlementaire ?
  - Pourquoi les projets de loi des députés de l'opposition sont rarement adoptés ?
- 

4. Demander aux élèves de compléter la section « ce que j'ai appris » du tableau SVA de la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.
5. Vérifier avec les élèves que les questions qu'ils avaient dans la section « ce que je veux apprendre » ont toutes été répondues.
6. Inviter les élèves à partager leurs réponses en groupe-classe.



### Pour aller plus loin

- Inviter les élèves à écrire une lettre à leur députée ou député par rapport à un enjeu qui les touche et qui nécessite du changement.
  - Inviter les élèves à trouver un projet de loi actuel sur le site du Parlement du Canada : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/aperçu>
  - À partir du projet de loi qu'ils ont sélectionné, demander aux élèves de répondre aux questions suivantes : Quel est l'objectif de ce projet de loi ? Qui a proposé ce projet de loi ? À quelle étape du processus est ce projet de loi ?
  - Inviter les élèves à jouer au jeu « Le trajet du projet » du Parlement du Canada :  
<https://decouvrez.parl.ca/fr/jeux/trajetprojet/?fr>
-

## C. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :  
**[CliquezJustice.ca](http://cliquezjustice.ca)**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :  
**[www.cliquezjustice.ca/glossaire](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)**

**Parlement du Canada**, « Découvrez le Parlement ». En ligne :

[https://bdp.parl.ca/sites/Learn/default/fr\\_CA](https://bdp.parl.ca/sites/Learn/default/fr_CA).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2025 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario